



Commission mondiale des aires protégées (CMAP)

Mandat 2017-2020

VISION

Les aires protégées sont reconnues et valorisées en tant que pierres angulaires de la conservation de la nature et solutions naturelles aux changements mondiaux, bénéfiques à la santé, aux moyens d'existence et au bien-être des êtres humains.

MISSION

Élaborer et fournir des avis scientifiques et techniques et des politiques pour promouvoir un réseau mondial représentatif, efficacement géré et équitablement gouverné d'aires protégées terrestres et marines, notamment de zones particulièrement importantes pour la biodiversité et les services écosystémiques.

OBJECTIFS

Les objectifs de la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN pour 2017-2020 sont conformes à la *Promesse de Sydney* adoptée au Congrès mondial des parcs, en 2014 :

1. catalyser et soutenir les efforts déployés à l'échelon mondial pour agrandir et gérer efficacement les réseaux d'aires protégées et autres mesures de conservation fondées sur les sites pour atteindre les Objectifs d'Aichi, en particulier l'Objectif 11, et faire cesser la perte de biodiversité;
2. reconnaître et intégrer les aires protégées en tant que solutions naturelles pour relever les enjeux mondiaux tels que le changement climatique, la dégradation des sols, la sécurité alimentaire et de l'eau, la santé et le bien-être ;
3. plaider en faveur de l'investissement dans les réseaux d'aires protégées, avec le soutien de la politique publique, d'incitations et de mesures de renforcement des capacités et de financement durable ;
4. inspirer tous les peuples, à travers les générations, la géographie et les cultures pour qu'ils appréhendent et valorisent les merveilles de la nature dans le contexte des aires protégées et soutiennent la conservation des écosystèmes naturels ;
5. assumer le rôle qui nous est reconnu de principal « courtier de connaissances » au niveau mondial et organe normatif pour les aires protégées pour soutenir les efforts visant à améliorer les normes et les pratiques de gouvernance et de gestion des aires protégées au plan mondial.

PRIORITÉS DU PROGRAMME

La Commission contribuera à la génération de connaissances et à l'application des trois Domaines de programme de l'UICN, en collaborant étroitement aux priorités clés avec le Programme mondial pour les aires protégées et le Programme du patrimoine mondial. Ces travaux seront favorisés par les connaissances spécialisées que la CMAP apporte à l'Union et qui sont une synthèse des diverses perspectives et expériences du réseau de membres de la CMAP.

Domaine de programme 1 : Valoriser et conserver la nature

- (i) La CMAP reconnaît que pour réaliser le plein potentiel des aires protégées et atteindre les objectifs du Plan stratégique pour la diversité biologique et en particulier l'Objectif

d'Aichi 11 ainsi que les Objectifs de développement durable (ODD), il faut, de toute urgence, augmenter l'échelle de la protection des paysages terrestres et marins pour inclure tous les sites essentiels à la conservation de la nature, en particulier dans les océans et dans d'autres biomes sous-représentés, et veiller à ce qu'ils soient efficacement préservés.

- (ii) La CMAP collaborera avec des partenaires nationaux afin de concevoir et compléter des réseaux d'aires protégées et d'autres aires conservées, écologiquement représentatives et bien connectées.
- (iii) La CMAP collaborera avec des organismes et partenaires nationaux afin d'encourager la gestion efficace et la gouvernance équitable des aires protégées, conformément aux engagements des pays envers l'Objectif d'Aichi 11 et l'exécution du Programme de travail pour les aires protégées de la Convention sur la diversité biologique.
- (iv) La CMAP élaborera et fournira des outils, des lignes directrices sur les meilleures pratiques et des normes pour renforcer les capacités et professionnaliser la gestion des aires protégées, notamment la Liste verte des aires protégées et conservées pour témoigner de la bonne gestion des aires protégées.
- (v) En collaboration avec des partenaires et des experts de la communication (p.ex. la Commission de l'éducation et de la communication de l'UICN), la CMAP fera valoir l'importance et les avantages de réseaux d'aires protégées bien gérés pour renforcer la sensibilisation aux multiples valeurs biologiques, économiques et sociales, en matière de santé et spirituelles et plaider en faveur d'une augmentation des investissements dans la création, l'expansion et la gestion efficace d'aires protégées.

Domaine de programme 2 : Promouvoir et soutenir une gouvernance efficace et équitable des ressources naturelles

- (i) La CMAP encouragera tous les types de gouvernance pour les aires protégées et les aires conservées, une plus grande participation des peuples autochtones et des communautés locales ; et prônera les valeurs des aires protégées pour le bien-être et les moyens d'existence des populations humaines.
- (ii) La CMAP servira de chef de file et apportera ses compétences afin d'améliorer et de promouvoir la bonne gouvernance en matière de gestion des aires protégées, notamment en pilotant des évaluations de la gouvernance et en renforçant les capacités.
- (iii) En collaboration avec la CDB et d'autres partenaires, la CMAP élaborera des orientations sur d'autres mesures de conservation efficaces fondées sur les sites en appui à l'Objectif d'Aichi 11 et à la Résolution de l'UICN 5.035 *Assurer la conservation grâce à la création d'aires protégées, comme base pour atteindre l'Objectif 11 du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011–2020* (Jeju, 2012).

Domaine de programme 3 : Déployer des solutions fondées sur la nature pour relever les enjeux de société

- (i) La CMAP continuera de s'efforcer d'intégrer les aires protégées en tant que « solutions naturelles » pour lutter contre le changement climatique et la dégradation des sols, prévenir les risques de catastrophe et préserver la sécurité alimentaire et de l'eau, la santé et le bien-être humain.
- (ii) La CMAP continuera de collaborer avec les Conventions de Rio pour faire reconnaître les aires protégées comme une contribution essentielle aux objectifs des trois

conventions et en particulier multiplier les initiatives régionales visant à intégrer les aires protégées dans les stratégies relatives au changement climatique et aux risques de catastrophe et les engagements des pays vis-à-vis de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

- (iii) S'appuyant sur les priorités du Congrès mondial des parcs et sa *Promesse de Sydney*, la CMAP continuera d'explorer et de promouvoir les liens entre des écosystèmes en bonne santé et la santé humaine, en particulier les liens entre les aires protégées, la santé et les communautés urbaines.
- (iv) La CMAP fera reposer ses travaux dans les trois Domaines de programme sur un programme solide de développement des capacités et de communication et d'information pour démontrer la pertinence des aires protégées pour le bien-être humain.

STRUCTURE

La CMAP est dirigée par un Président, soutenu par un Comité directeur et une structure opérationnelle comprenant des groupes de travail et des groupes de spécialistes qui contribuent à l'exécution de son mandat. Ils bénéficient de l'appui du Programme mondial pour les aires protégées et du Programme du patrimoine mondial au sein du Secrétariat de l'UICN et collaboreront avec les bureaux régionaux de l'UICN, d'autres Commissions et Membres de l'UICN pour réaliser la Charte « Un seul Programme » de l'UICN.

MEMBRES

La CMAP continue de développer un réseau d'experts bénévoles, actif au plan mondial et représentatif au plan géographique, pour soutenir l'exécution de son programme. Les membres sont bénévoles et accueillis par invitation ou sur candidature examinée par les vice-présidents régionaux. Les membres comprennent certains des professionnels de la conservation les plus éminents du monde, y compris des scientifiques spécialisés dans les sciences sociales et naturelles, des administrateurs d'aires protégées, des universitaires, de jeunes professionnels, des chefs de communautés et de peuples autochtones. L'ampleur des travaux de la Commission nécessite qu'elle élargisse et renforce ses capacités en accueillant de nouveaux membres, en nouant des partenariats stratégiques, en recherchant activement des fonds et en mobilisant son réseau. La Commission travaille par l'intermédiaire de groupes de spécialistes et de groupes de travail, avec la collaboration d'autres Commissions de l'UICN sur des questions de préoccupation et d'intérêt mutuels.